

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

△) ECRET N° 71/171 du 21/6/71

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre
du Dévouement Congolais ;
VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attribu-
tions du Dévouement Congolais ;

△) E C R E T E

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement Congolais :

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur BOUMA Martin - Maître-Ouvrier à l'Imprimerie Nationale - BRAZZA-
VILLE

Monsieur CARLE Claude - Chauffeur à l'Ambassade du Congo à PARIS

Madame FOUCAUD Suzanne - Secrétaire dactylographe à l'Ambassade du Congo
à PARIS

Monsieur KIMBEMBE Mathias - Chauffeur à l'Ambassade du Congo à PARIS

Monsieur MAPOUKOU Marcel - Maître Hôtel à l'Ambassade du Congo à PARIS

Monsieur N'DOMBA Jacques - Chauffeur à l'Ambassade du Congo à PARIS

Monsieur OGNELET Jean-Claude - Chauffeur à l'Ambassade du Congo à PARIS

Madame ROUX Françoise - Standardiste à l'Ambassade du Congo à PARIS

ARTICLE 2: Il ne sera pas fait application des dispositions du décret
60/205, du 28 Juillet 1960 en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 21 JUIN 1971